

«Faites ce que je dis mais pas ce que je fais !»



Une caricature signée Saras, membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils.

Le 9 février prochain, le peuple suisse se prononcera sur plusieurs initiatives, dont celle de l'UDC intitulée « Contre l'immigration de masse » qui vise à introduire le plafonnement des titres de séjour pour toutes les catégories d'étrangers. Il est peut-être bon de rappeler quelques jours avant cette date cruciale, quatre scandales qui ont éclaboussé des élus UDC ces dernières années. A croire que même les élus UDC peuvent difficilement se passer... de main d'œuvre étrangère.

Décembre 2013 : le conseiller national Zurichois Hans Fehr est accusé d'avoir employé au noir une requérante d'asile Serbe.

On apprend par la RTS, le 16 décembre 2013, que le conseiller national UDC Hans Fehr et sa femme sont accusés d'avoir employé au noir une requérante d'asile serbe en qualité de femme de ménage. Cette affaire avait été rendue publique par la NZZ am Sonntag. Aujourd'hui, après la plainte déposée contre Monsieur Fehr et son épouse par l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich, l'affaire suit son cours.

Novembre 2013 : le conseiller aux Etats UDC Glaronnais This Jenny éclaboussé par une affaire de sous-enchère salariale impliquant au moins quatre ouvriers Polonais.

Dans son édition du 13 novembre, 20 minutes dévoile que le syndicat Unia dénonce un cas de sous-enchère salariale sur le chantier de l'Intercontinental de Davos. Cette affaire implique notamment la société Toneatti SA – présidée par le

conseiller aux Etats UDC Glaronnais This Jenny – qui partageait le mandat d’origine du chantier avec l’entreprise Baulink SA. Il s’avère que quatre ouvriers Polonais avaient été recrutés dans leur pays et employés comme faux travailleurs indépendants. Ils n’avaient pas été payés depuis leur engagement datant du mois de juillet 2013. Monsieur Jenny a affirmé ne pas avoir connaissance de la situation et que la responsabilité reposait sur l’entreprise de plâtrerie qui dirigeait les travaux et qui avait été déclarée entre temps insolvable. Toneatti SA et Baulink SA ont accepté de s’acquitter rétroactivement les salaires impayés.

Octobre 2008 : le conseiller national UDC Coirien Luzi Stamm éclaboussé par une affaire d’abus de pouvoir impliquant une femme de ménage Malaisienne.

En octobre 2008, le Beobachter révèle que les parents du conseiller national UDC Luzi Stamm ont engagé en 1999 une Malaisienne, mère seule avec trois enfants à sa charge, en qualité d’employée de maison. En 2007, elle touche un salaire mensuel de CHF 3000.- pour 36 heures de travail hebdomadaire. De mars à octobre 2008, elle travaille 72 heures par semaine pour le même salaire. Elle dénonce ce cas d’abus au Prud’hommes de Baden qui clôt l’affaire, étant donné qu’elle avait « accepté de son plein gré » ses nouvelles conditions de travail.

Juillet 2001 : Le conseiller national UDC et agriculteur Vaudois Jean Fattebert inculpé pour avoir employé des travailleurs au noir dans son exploitation.

Le 20 Juillet 2001, le site d’information Swissinfo révèle que l’élu UDC Vaudois est inculpé pour infraction à la loi fédérale sur le séjour et l’établissement des étrangers. Ce dernier a reconnu avoir employé plusieurs années durant quatre Polonais sans permis de travail. Ces derniers avaient néanmoins été annoncés à l’administration fiscale et payaient l’impôt à la source ; ils étaient également au bénéfice d’une

assurance maladie et accident. Le fils de Monsieur Fattebert a aussi été accusé d'avoir facilité le séjour illégal de personnes étrangères et de les avoir employées illégalement en 2000.

Bamba

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils